

**Titre du projet:** Vérification indépendante de l'atteinte des objectifs du Projet « Agroemprende Cacao » en Colombie

#### A. MODIFICATIONS À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP) :

Modification 1 :

À la Section 1 : *Fiche de renseignements spécifiques*, sous la Définition d), SUPPRIMER les mots « La date de clôture de la DDP est le 03-08-2020 à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE) » correspondant à la date de clôture de la DDP, et les REMPLACER par « La date de clôture de la DDP est le 17-08-2020 à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE) ».

#### B. QUESTIONS ET RÉPONSES

<b>Question 1</b>	<p>Nous avons identifié une personne pour le poste de Directeur de projet qui répond amplement à l'expérience demandée dans des projets similaires, avec plus de 20 ans en Colombie et au moins 5 ans d'expérience dans le cadre de laquelle l'égalité des sexes est une question transversale intégrée dans les services fournis.</p> <p>Cette personne possède aussi une expérience cumulée à la tête d'équipes de travail techniques et administratives d'au moins 10 personnes sur 5 ans ; une vaste expérience de la provision de services en matière d'évaluation et de vérification de projets agricoles, y compris le secteur du cacao, ainsi que de la collecte de données, dont l'analyse et les calculs statistiques, et l'évaluation et la vérification des projets en Colombie depuis plus de 10 ans.</p> <p>De plus, la personne a de l'expérience dans la communication des aspects techniques avec différents niveaux hiérarchiques, clients, groupes de citoyens et organisations non gouvernementales.</p> <p>La personne a aussi de l'expérience dans la gestion des négociations avec les clients sur des questions techniques.</p> <p>Pouvez-vous accepter ce profil de Directeur de projet alors qu'il a une maîtrise de l'anglais en lecture et en écriture de niveau 4 (compétence professionnelle avancée) et en communication orale de niveau 3 (compétence professionnelle générale) ?</p>
<b>Réponse 1</b>	<p>La capacité linguistique est une Exigence procédurale obligatoire, comme indiqué au Formulaire TECH 2 - <i>ATTESTATIONS</i>.</p> <p>« <i>Le soumissionnaire doit répondre aux exigences procédurales obligatoires énoncées ci-dessous. Si l'une des exigences n'est pas respectée, la proposition du soumissionnaire sera rejetée.</i> »</p>
<b>Question 2</b>	<p>Il est nécessaire d'avoir un numéro d'assurance sociale (NAS) afin de faire la demande de NE à l'ARC. Comme notre entité est située en Colombie, nous n'avons pas ce numéro et il nous est donc pas possible de nous inscrire.</p> <p>Quelles sont les autres options dont nous disposons pour répondre à cette exigence de la DDP ?</p>



<b>Réponse 2</b>	<p>Comme indiqué à l'article 13.1 b) <i>Numéro d'activité des marchés publics</i>, les soumissionnaires doivent avoir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA). Les soumissionnaires doivent s'inscrire en ligne pour obtenir un NEA au service des Données d'inscription des fournisseurs, sur le site Web à l'adresse suivante : <a href="https://srisupplier.contractscanada.gc.ca/">https://srisupplier.contractscanada.gc.ca/</a>. Dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, le consortium ou la coentreprise en soi ne nécessite pas de NEA, mais chaque membre individuel qui le compose doit avoir un NEA.</p> <p>Nous encourageons le consultant à composer les numéros indiqués sur le site Web, car le MAECD n'est pas le Ministère responsable de la délivrance de l'information sur l'enregistrement des fournisseurs.</p>
<b>Question 3</b>	<p>En raison de la pandémie COVID-19, il est de plus en plus difficile de trouver des ressources spécialisées qualifiées. En outre, la demande de propositions exige de remplir de nombreux formulaires complexes. Par conséquent, la Couronne envisagerait-elle de prolonger la date de clôture de deux semaines, jusqu'au 17 août ?</p>
<b>Réponse 3</b>	<p>Veuillez consulter l'amendement 1 ci-dessus.</p>
<b>Question 4</b>	<p><b>Section 4 - Termes of Référence</b></p> <p><i>« Les visites aux plantations, coopératives et associations pour collecter les données sur les cultures de cacao et autres indicateurs, devront toujours s'effectuer à la même période de l'année, c'est-à-dire entre les mois de septembre et novembre. » P. 50</i></p> <p>Selon le ministère national de la Santé, la pandémie pourrait atteindre son niveau maximal de contagion vers le mois d'août. Considérant que la liberté de mobilité entre les communes dépendrait des réglementations locales, serait-ce possible de retarder les visites des fermes, coopératives et associations ?</p>
<b>Réponse 4</b>	<p>Selon les circonstances dues à la pandémie COVID-19, GAC, en consultation avec la firme de vérification, prendra une décision quant au calendrier de vérification dans les fermes, coopératives et associations.</p>
<b>Question 5</b>	<p><b>Section 4 - Termes of Référence</b></p> <p><i>« Les entretiens devront être réalisés sur un nombre représentatif de familles bénéficiaires du Projet, de différentes régions, démontrer une participation équitable entre hommes et femmes, être représentatifs des différentes tailles d'exploitations et des différents types de cacao plantés, de même pour les associations et coopératives soutenues par le Projet. En outre, pour l'objectif No. 3 (Prise d'autonomie des femmes), des entretiens avec un nombre significatif de femmes seront nécessaires afin de corroborer les réponses reçues des femmes, en particulier pour l'objectif No. 3.1 (Inclusion dans les associations soutenues par le Projet) et No. 3.2 (Leadership et accès aux ressources pour les femmes productrices de cacao). Un échantillonnage minimum de 500 ménages bénéficiaires (ou bénéficiaires potentiels) sera utilisé pour l'évaluation annuelle. La taille de l'échantillonnage devra permettre de rendre compte des indicateurs de résultats avec une fiabilité supérieure ou égale à 95% et une marge d'erreur inférieure ou égale à 4,2% pour tous les indicateurs mesurés. Le Consultant</i></p>



	<p><i>devra garantir l'application des mêmes modèles d'échantillonnage et des mêmes techniques de collecte d'informations que ceux définis dans le Guide. »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'échantillonnage doit-il être statistiquement représentatif au niveau des considérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ nombre de familles bénéficiaires du projet ainsi que les régions, le genre, la taille des exploitations, les types de cacao ?</li> <li>○ associations et coopératives soutenues ?</li> </ul> </li> <li>• En outre, serait-il possible de connaître la taille de l'échantillonnage et la répartition des municipalités dans la ligne de base ? Le suivi doit-il collecter des informations auprès des mêmes personnes et associations interrogées dans le scénario de référence ?</li> </ul> <p>S'il n'est pas nécessaire de collecter des informations auprès des mêmes personnes et associations interrogées dans le scénario de référence (données du panel), pourriez-vous indiquer le nombre de bénéficiaires et d'associations par commune ? Ces informations seraient nécessaires pour les estimations d'échantillonnage.</p>
<b>Réponse 5</b>	<p>Le Guide méthodologique est un fichier en pièce jointe, disponible sur Achat et vente à la page de la DDP, contenant une description et des détails sur la méthodologie à appliquer. L'approche du soumissionnaire tant qu'à l'application de cette méthodologie sera évaluée selon les Critères d'évaluation à la section 5.</p>
<b>Question 6</b>	<p><b>Section 4 - Termes of Référence</b></p> <p><i>« Chaque équipe d'enquêteurs devra posséder au minimum l'une des deux compétences suivantes, et idéalement les deux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Connaissance et expérience du secteur du cacao et, idéalement, de l'expérience dans la culture du cacao et dans les territoires définis où cette base de référence sera réalisée. (Voir annexe 1 - Liste des municipalités).</i></li> <li>• <i>Connaissance et expérience en matière de questions de genre. » P. 53</i></li> </ul> <p>Est-ce que la formation des Enquêteurs dans le secteur du cacao (agriculture, cultures, etc.) et en matière d'égalité des genres est suffisante pour garantir la qualification d'un enquêteur ? Quels éléments sont requis pour rencontrer les qualifications d'un enquêteur ?</p>
<b>Réponse 6</b>	<p>C'est la responsabilité du Consultant de s'assurer que les Enquêteurs recrutés rencontrent les compétences indiquées à la section À la Section 4 – <i>Termes of Référence</i>, Article 4.5 <i>Enquêteurs</i>.</p>
<b>Question 7</b>	<p><b>7.1 – Liste des livrables</b></p> <p><i>Plan d'opération sur le terrain - date de présentation exigée :</i></p> <p><i>« 15 jours après réception du communiqué de demande de versement envoyé par SOCODEVI » P. 55</i></p>



	Pourriez-vous nous dire combien de jours après le début du contrat sera soumise la demande d'avis de paiement de SOCODEVI?
<b>Réponse 7</b>	La date de soumission de l'avis de paiement par Socodevi n'est pas connue pour l'instant.
<b>Question 8</b>	<p><b>7.1 – Liste des livrables</b></p> <p><i>Rapport final de mandat - date de présentation exigée :</i> « 60 jours avant la finalisation du contrat »</p> <p>Est-ce que cela signifie 60 jours avant la fin de la cinquième année ? Si non, avant quelle date ?</p>
<b>Réponse 8</b>	Conformément à la DDP, le contrat sera pour une période de cinq ans. Par conséquent, 60 jours avant la fin du contrat
<b>Question 9</b>	<p><b>Annexe 2 - Objectif 3.2</b></p> <p><i>Méthode de vérification - source des preuves :</i> « cet indicateur comptera sur un groupe témoin tout au long du Projet » P. 62</p> <p>Est-ce que l'étude a recueilli des informations auprès de ce groupe témoin au cours de la collecte des données qui a été faite pour les fins de la base de référence ?</p>
<b>Réponse 9</b>	Veuillez consulter le Guide méthodologique.
<b>Question 10</b>	Est-il nécessaire que l'enquêteur visite la plantation de cacao pour vérifier les informations (par exemple, pour recueillir des informations pour le résultat 4) ? Ou est-ce suffisant avec les informations que les bénéficiaires rapportent dans l'enquête ?
<b>Réponse 10</b>	Veuillez consulter le Guide méthodologique
<b>Question 11</b>	R3.1 e) attribue des points pour « l'évaluation ou la vérification d'un projet dans le domaine de l'agriculture ou de la sylviculture ». Est-ce que des points seront attribués si cette expérience est acquise en tant que gestionnaire d'un projet, dont la supervision de la collecte de données de suivi y compris l'analyse statistique et les calculs de son propre projet, ou est-ce que cela se réfère uniquement à une vérification indépendante / suivi externe des projets ?
<b>Réponse 11</b>	<p>R 3,1 a) à d) porte sur l'expérience cumulée du Directeur de projet proposé en gestion d'une équipe et de ressources dans le cadre de la prestation de services ou d'un projet doté d'un budget d'au moins 50 000 dollars canadiens.</p> <p>R 3,1 e) des points supplémentaires seront attribués pour de l'expérience rencontrant les services décrits aux trois puces.</p>
<b>Question 12</b>	R4.1 attribue des points pour le niveau d'étude complété dans une discipline pertinente, en particulier pour les diplômes baccalauréat et de maîtrise. Notre



	spécialiste du cacao proposé possède un diplôme d'études supérieures, ce qui représente un niveau de formation plus élevé qu'un baccalauréat mais un peu moins qu'une maîtrise. Le MAECD envisagerait-il d'attribuer plus de points pour l'obtention d'un diplôme d'études supérieures que pour un baccalauréat ?
<b>Réponse 12</b>	Non. Le MAECD ne changera pas l'attribution des points pour les études complétées.

**C. TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**